Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-212200018-20251211-20251005-DE

MAIRIE
DE
Allineuc
Les Côtes d'Armor
22460

CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 11 Décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le **Jeudi 11 Décembre à 19H30**, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yohann HERVO, Maire de la Commune.

Etaient présents :
Yohann HERVO, Guy BURLOT, Stéphane SOMMIER, Bruno LE MAITRE (arrivé en cours de séance), Patricia HAMON, Michel LE BOUDEC, Katia CARREE, Angélique PAWLAK, Frédéric PAULIAC, Marie-Laure POINEUF, Nicolas LE CHANU et Virginie ALLEE

La présidence est assurée par Monsieur Yohann HERVO, Maire d'Allineuc. Monsieur Frédéric PAULIAC est désigné secrétaire de séance. Monsieur le Maire ayant constaté que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Délibération 2025 – X – 05

Objet : Demande de réduction de facture d'eau

Par courrier du 04 décembre dernier, M. Michel PÉRONY, domicilié au 16 la Chesnaie, sollicite une réduction de sa facture d'eau estivale 2025. La facture présente une consommation de 119 m3, conséquence d'une fuite d'eau au niveau d'un tuyau localisé après compteur.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents avec 12 voix pour et aucune contre,

ACCEPTE de réduire la facture d'eau estivale 2025 de M. Michel PÉRONY à hauteur de 88 m3.

Acte rendu exécutoire par le Maire
compte rendu de la transmission en Préfecture le 12/12/2025
Publication le 12/12/2025
AR Préfecture :

MAIRIE D'ALLINEUC (Côtes-d'Armor)

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire, Yohann HERVO
Le secrétaire de séance, Frédéric PAULIAC

MAIRIE D'ALLINEUC (Côtes-d'Armor)